

[ S'INFORMER, SE CONNAÎTRE, S'ORIENTER ]

# Se former et travailler dans le canton de Vaud

GUIDE POUR LES FRONTALIERS



OFFICE CANTONAL D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

## Réalisation et édition

Office cantonal d'orientation  
scolaire et professionnelle (OCOSP)

Unité Information – documentation

[www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)

**Direction du projet :** Anne-Claude Künzi Hofmann

**Rédaction (2005) :** Carine Biderbost

**Mise à jour :** Carla Araujo

**Graphisme :** Marie-Camille Loutan

**Mise en page :** Gabriel Menz

1<sup>re</sup> édition : 2005

© OCOSP, Vaud



Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)  
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)  
Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

2016

# Se former et travailler dans le canton de Vaud

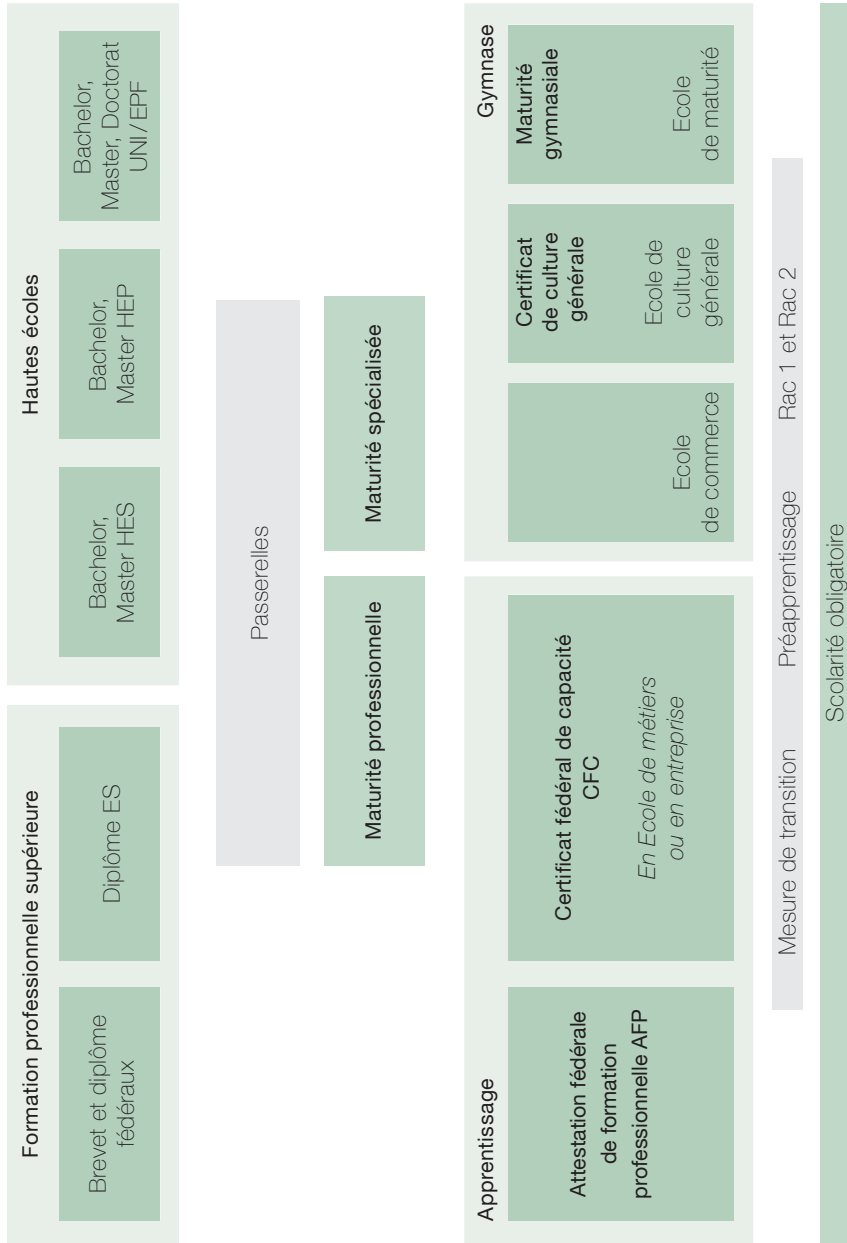
## GUIDE POUR LES FRONTALIERS

- Où puis-je obtenir une équivalence de mon diplôme?
- Quel permis dois-je obtenir pour venir étudier/travailler en Suisse?
- Où m'adresser pour demander un permis de séjour?
- Ai-je droit à une bourse d'études?
- Quelles sont les modalités d'inscription (coûts, prérequis, procédures de sélection, etc.) pour se former en Suisse lorsqu'on est frontalier?

Vous vous posez ce genre de questions?  
Alors ce guide vous sera utile

<i>Formation</i>	3
Le système de formation vaudois	3
<i>La formation professionnelle initiale (apprentissage)</i>	5
Conditions d'admission (généralités)	5
La maturité professionnelle	6
Conditions d'admission pour les étrangers	6
Les écoles supérieures ES	7
<i>Le gymnase</i>	8
L'Ecole de maturité	8
L'Ecole de culture générale	8
L'Ecole de commerce	9
Conditions d'admission (généralités)	9
Conditions d'admission pour les étrangers	10
<i>Les Hautes écoles</i>	11
Les Hautes écoles spécialisées (HES)	11
Les Universités et les Ecoles polytechniques	12
<i>Liens utiles</i>	14
Reconnaissance des diplômes étrangers, demandes d'équivalences	14
Travailler en Suisse	14
Frontaliers	15
Sites spécifiques au canton de Vaud pour les étudiants et les travailleurs étrangers	15
Sites concernant la formation, le système de formation et les places d'apprentissage dans le canton de Vaud ou en Suisse	16
Bourses d'études pour étrangers	16

## Schéma du système de formation en Suisse



### La formation dans le canton de Vaud peut se résumer par les étapes suivantes:

- La scolarité obligatoire comprend 11 années d'études, en principe de 4 à 15 ans;
- Pour les 3 dernières années de la scolarité obligatoire, les élèves des classes secondaires sont répartis dans deux voies: la voie générale (VG) ou la voie pré-gymnasiale (VP) en fonction notamment de leurs résultats et de leur motivation;
- A la fin de la scolarité obligatoire, les élèves ont la possibilité de commencer une **formation professionnelle initiale** (apprentissage) ou d'entrer au **gymnase**.

# La formation professionnelle initiale

La formation professionnelle initiale, d'une durée de 2, 3 ou 4 ans selon la formation choisie, permet d'**apprendre un métier**. La formation en 2 ans débouche sur une attestation de formation professionnelle (**AFP**). La formation en 3 ou 4 ans débouche sur l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (**CFC**).

Elle se déroule **soit en entreprise**, avec 1 ou 2 jours de cours par semaine à l'école professionnelle, **soit en école de métiers**. Des différences sont à relever entre ces deux voies de formation:

## En entreprise (formation duale)

- Près de 200 professions
- Pratique en entreprise et cours professionnels 1-2 jours par semaine
- Cours interentreprises
- Rémunération
- 5 semaines de vacances par année

## En école de métiers (à plein temps)

- Une vingtaine de professions
- Théorie et pratique en école à plein temps
- Stages en entreprise
- Pas de rémunération
- Vacances scolaires

## Conditions d'admission (généralités)

---

Avoir 15 ans révolus au 30 juin de l'année où commence la formation.

### En entreprise

Avoir signé un contrat d'apprentissage avec le patron; cela signifie que c'est au futur apprenti ou à la future apprentie de faire les démarches pour trouver une place d'apprentissage dans une entreprise formatrice. La bourse des places d'apprentissage, disponible sur [www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation), recense plus de 80% des places disponibles. La formation commençant au mois d'août, il est conseillé d'entreprendre ses recherches le plus rapidement possible, en particulier pour certains secteurs dans lesquels les places sont rares.

Des tests d'aptitudes et examens d'admission sont organisés par les associations professionnelles pour certains métiers.

## En école

Passer un **processus de sélection**, comprenant généralement au moins un entretien, et souvent un concours d'admission avec test d'aptitudes dans diverses matières selon les écoles et la branche choisie. Un **contrat de formation** est conclu entre l'école et le candidat ou la candidate.

Attention, des **délais d'inscription stricts** sont à respecter pour s'inscrire aux examens d'admission et à la formation.

### *La maturité professionnelle*

---

Complétant le CFC, elle peut se préparer soit pendant la formation professionnelle initiale, soit après l'obtention du CFC, en 1 an à plein temps ou 2 ans à temps partiel.

Elle ouvre l'accès à la procédure d'admission dans les Hautes écoles spécialisées (HES) du même domaine.

### *Conditions d'admission pour les étrangers*

---

#### Ecole de métiers

En général, il faut passer les procédures d'admission communes à tous les candidats (tests, entretiens, etc.). Une fois admis, il s'agit de faire les **démarches nécessaires pour obtenir une autorisation de séjour**, délivrée en principe aux personnes en formation pour autant qu'elles aient un lieu de domicile en Suisse et une couverture d'assurance-maladie. Pour plus de détails sur ces démarches, voir le site [www.vd.ch/population](http://www.vd.ch/population), rubrique «Mission et activités», puis onglet Population étrangère.

#### Coûts d'inscription

Certaines écoles font la différence entre les frontaliers (Franche-Comté et Rhône-Alpes) et les autres étrangers. De manière générale, les frais sont nettement plus importants pour les étrangers que pour les résidents du canton de Vaud: il faut en effet compter entre CHF 2'400.- (frontaliers, non Suisses) et CHF 6'400.- (autres étrangers) d'écolage annuel.



## En entreprise

Pour entrer en formation duale (en entreprise avec 1 ou 2 jours de cours par semaine), la personne étrangère doit effectuer les mêmes démarches que les Vaudois: recherche d'une place d'apprentissage (attention, s'y prendre très tôt), signature du contrat avec le patron. Il faut ensuite s'adresser au Service de la population pour faire une demande de séjour et de permis ad hoc: voir le site [www.vd.ch/population](http://www.vd.ch/population), rubrique «Mission et activités», puis onglet Population étrangère.

Les frontaliers ne doivent évidemment pas obtenir d'autorisation de séjour puisqu'ils viennent à l'école en Suisse et ont leur domicile de l'autre côté de la frontière.

Chaque école a ses propres règles d'admission, il faut donc impérativement prendre contact avec l'école choisie pour s'assurer des possibilités d'admission pour les personnes étrangères, et de la procédure exacte à suivre!

L'allemand est une discipline enseignée dans les écoles vaudoises dès la 5<sup>e</sup> année. Suivre les cours d'allemand en apprentissage (branche obligatoire selon les professions) peut être difficile pour des étrangers!

## *Les écoles supérieures ES*

---

Il existe en Suisse une soixantaine de filières ES dans huit domaines, de l'agriculture à la technique, en passant par l'économie et le social. Les études durent, selon les filières, de 2 à 3 ans et se déroulent souvent en emploi.

### Conditions d'admission

Une pratique professionnelle certifiée ou validée fait en principe partie des conditions d'admission.

### Coûts d'inscription

Il n'y a pas de tarif préférentiel pour les étrangers, frontaliers ou non. Les montants vont de CHF 3'000.- à CHF 26'000.- par an, en plus des CHF 720.- d'écologie.

# Le gymnase

Le gymnase comprend trois voies de formation: l'Ecole de maturité, l'Ecole de culture générale et l'Ecole de commerce.

## *L'Ecole de maturité: 3 ans*

---

L'Ecole de maturité prépare, en trois ans, à l'obtention d'un **certificat de maturité gymnasiale**. Celui-ci permet d'entrer dans les Universités et les Ecoles polytechniques sans condition. Il exige cependant des compléments en vue d'une formation HES (stage, année préparatoire).

L'Ecole de maturité combine un enseignement dans onze disciplines fondamentales, ainsi que dans une option spécifique et une option complémentaire au choix de l'élève. Un travail de maturité, réalisé entre le début de la deuxième année et la fin du premier semestre de la troisième année, vient compléter la liste des exigences.

## *L'Ecole de culture générale: 3 ans (+ 1 an)*

---

L'Ecole de culture générale (ECG) dispense un enseignement qui prolonge celui de la scolarité obligatoire. Elle prépare en outre à des formations de niveau tertiaire dans une Ecole supérieure (ES) ou dans une Haute école spécialisée (HES), ainsi qu'à l'exercice d'une profession dans le domaine socio-éducatif.

La première année est commune à tous les élèves; puis, dès la deuxième année, les élèves choisissent parmi **5 options**: artistique, communication et information, santé, socio-éducatif et sociopédagogique. L'ECG permet d'obtenir en trois ans le **certificat de culture générale**. Ce titre ouvre l'accès, par exemple, à des formations de niveau ES. La **maturité spécialisée**, obtenue après un an supplémentaire, mène à des filières d'études de niveau HES ou à la Haute école pédagogique (HEP).

## **Un CFC à la clé pour l'une des options**

Une quatrième année, sous la forme d'un stage, prépare les élèves titulaires du certificat de culture générale de l'option socio-éducatif à l'obtention d'un **certificat fédéral de capacité (CFC)** d'assistant-e socio-éducatif/-ve accompagné d'une **maturité professionnelle** santé et social. Ces titres offrent deux débouchés: l'emploi ou la poursuite des études dans le domaine travail social d'une HES.

Il est également possible, pour les élèves ayant choisi l'option socio-éducatif, de préparer une maturité spécialisée.

## *L'Ecole de commerce: 4 ans*

---

L'Ecole de commerce (EC) qui, dans le canton de Vaud, fait partie du gymnase, est une école professionnelle des métiers liés au commerce. Cet ancrage au gymnase permet de fournir aux élèves une formation de culture générale approfondie et exigeante, notamment à travers un apprentissage renforcé des langues et des mathématiques.

Après trois ans d'études commerciales et une année supplémentaire de stage pratique en entreprise, qui inclut des cours interentreprises ainsi que la rédaction d'un travail de maturité professionnelle, l'Ecole de commerce débouche sur un **certificat fédéral de capacité** (CFC) d'employé-e de commerce (profil E) ainsi que sur une **maturité professionnelle** orientation Economie et services, type Economie (MPE).

Ces titres permettent d'exercer une activité professionnelle dans le domaine commercial ou d'accéder aux Hautes écoles spécialisées (HES) du domaine «Economie et services» dans les filières: économie d'entreprise, tourisme, hôtellerie, professions de l'accueil, information documentaire, informatique de gestion, droit économique et International Business Management.

## *Conditions d'admission (généralités)*

---

### **Ecole de maturité**

Le certificat de fin d'études de la voie prégyrnasiale (VP) est requis pour entrer à l'Ecole de maturité.

### **Ecole de culture générale et Ecole de commerce**

L'Ecole de culture générale et l'Ecole de commerce sont accessibles aux élèves qui ont obtenu un certificat d'études de la voie prégyrnasiale (VP) ou, à certaines conditions, de la voie générale (VG) à savoir:

- 18 points et plus si l'élève a suivi, en niveau 2, trois disciplines à niveaux (français, allemand, mathématiques) + sciences de la nature
- 19 points et plus si l'élève a suivi deux disciplines en niveau 2 et une discipline en niveau 1 + sciences de la nature.

## Conditions d'admission pour les étrangers

---

Pour entrer au gymnase, les élèves qui ont suivi leur scolarité hors du système public vaudois sont soumis à un **examen d'admission** qui porte sur le programme de dernière année de la voie secondaire concernée (VG ou VP). Renseignements auprès de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), [www.vd.ch/gymnase](http://www.vd.ch/gymnase).

En principe, pour pouvoir fréquenter un gymnase vaudois, il faut **résider dans le canton de Vaud**; des dérogations peuvent être accordées. Se renseigner auprès de la **Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**.

Les enfants d'étrangers qui déménagent et viennent s'établir dans le canton de Vaud sont admissibles dans les gymnases vaudois s'ils ont suivi une école officielle dont le programme est reconnu. **Chaque cas est examiné par la Conférence des directeurs**, qui place le jeune au niveau le plus adapté à son parcours antérieur.

Dans tous les cas, il faut prendre contact avec la **Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**, et lui soumettre directement les demandes particulières. Voir: [www.vd.ch/gymnase](http://www.vd.ch/gymnase).

Les personnes qui n'ont pas suivi les cours d'un gymnase public peuvent **se présenter aux examens de maturité organisés par la Commission suisse de maturité** et s'y préparer soit en autodidacte, soit en fréquentant une école privée ou les cours dispensés par le Gymnase du soir à Lausanne. Cette Commission délivre un certificat de maturité gymnasiale. Voir le site [www.sbf.admin.ch](http://www.sbf.admin.ch), onglet «Thèmes», puis «Education générale», puis «Maturité». Voir aussi [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch), rubrique «Formation».

# Les Hautes écoles

En principe, les étudiants étrangers régulièrement inscrits dans une Haute école universitaire (HEU) ou spécialisée (HES) obtiennent, sur demande, un permis de séjour d'une année, renouvelable d'année en année, mais limité à la durée des études. Ce permis ne peut pas être transformé en permis de séjour régulier, ce qui signifie que les étudiants étrangers doivent quitter la Suisse peu après la fin de leurs études.

## *Les Hautes écoles spécialisées (HES)*

---

Les HES offrent une formation de haut niveau axée sur la pratique. Les filières de formation relèvent de 6 domaines:

Design et Arts visuels / Ingénierie et Architecture / Travail social / Economie et Services / Musique et Arts de la scène / Santé.

### **Conditions d'admission**

L'admission dans les HES est subordonnée à l'obtention d'un CFC spécifique assorti d'une maturité professionnelle ou d'un certificat de culture générale assorti d'une maturité spécialisée. Les titulaires d'une maturité gymnasiale ou d'un CFC non spécifique sont astreints à des compléments de formation et/ou à des examens d'admission.

L'exigence du titre est assortie d'autres conditions:

- Régulation: certaines filières sont régulées lorsque le nombre de candidats est supérieur au nombre de places de formation disponibles. Les filières régulées de la HES-SO sont: Arts visuels, Musique et Arts de la scène, Santé (certaines formations) et Travail social.
- Examens d'aptitudes: l'admission dans les filières artistiques de la HES-SO s'appuie sur l'examen des aptitudes personnelles (dossier portfolio, audition).

### **Conditions d'admission pour les étrangers**

Les étrangers ayant suivi un parcours scolaire à l'extérieur des frontières suisses et qui souhaitent entrer dans une HES doivent commencer par faire reconnaître officiellement le diplôme acquis dans leur pays. Consulter le site Internet du SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation) à l'adresse [www.sbf.admin.ch](http://www.sbf.admin.ch), rubrique «Thèmes» puis «Reconnaissance de diplômes étrangers».

Pour les porteurs d'un diplôme étranger dont l'équivalence n'est pas établie, des examens d'admission peuvent être organisés; dans ce cas, c'est la Commission d'admission du domaine choisi qui organise et définit le contenu des examens.

Il est conseillé de s'adresser directement à l'école envisagée afin de connaître précisément les démarches à entreprendre pour l'admission des étrangers.

### **Adresses utiles**

- [www.hes-so.ch](http://www.hes-so.ch): le site de la HES-SO (Haute école spécialisée de Suisse occidentale), l'organe faîtière des HES romandes.
- Conditions d'admission de la HES-SO: [www.hes-so.ch](http://www.hes-so.ch), onglet «HES-SO en bref» puis «Règlements/juridique».
- Pour les équivalences de diplômes: [www.sbf.admin.ch](http://www.sbf.admin.ch), rubrique «Thèmes» puis «Reconnaissance de diplômes étrangers».
- [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch): le site de l'orientation suisse.

### *Les Universités et les Ecoles polytechniques*

---

#### **Conditions d'admission**

La maturité gymnasiale ouvre les portes de toutes les facultés universitaires et polytechniques suisses.

Les titulaires d'une maturité professionnelle et, en principe dès 2017, d'une maturité spécialisée peuvent se présenter à un examen fédéral portant sur les branches de culture générale. La réussite de cet examen complémentaire (dit passerelle Dubs) permet l'accès à toutes les facultés universitaires.

**Pour les personnes qui ne possèdent pas de maturité gymnasiale**, plusieurs possibilités existent pour accéder à des études universitaires, notamment:

- Préparer une maturité fédérale au Gymnase du soir de Lausanne, dans une école privée ou en autodidacte;
- Préparer l'examen préalable d'admission à l'Université de Lausanne en autodidacte, au Gymnase du soir de Lausanne ou en école privée. Attention, cet examen ouvre les portes de la faculté visée uniquement;
- Suivre le cours de mathématiques spéciales (CMS) qui prépare en une année à l'examen d'admission à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL);
- Entrer sur dossier (sauf pour l'Ecole de français langue étrangère) après une solide expérience professionnelle.

### **Conditions d'admission pour les étrangers**

Les modalités d'inscription de chaque université prévoient une rubrique pour les personnes étrangères. Consulter les sites des Universités de Suisse romande, rubrique inscription.

De manière générale, il faut d'abord entreprendre les démarches auprès de l'université visée et s'y inscrire; ensuite, si le dossier est complet et en règle, l'Université délivre une attestation d'admission à l'immatriculation, document indispensable à l'obtention d'une autorisation de séjour.

### **Adresses utiles**

- [www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation), rubrique «Formations», puis «Les filières de la formation post-obligatoire». Fiches descriptives sur, notamment, l'examen préalable d'admission à l'Université de Lausanne, le cours de mathématiques spéciales (CMS).
- «Sans matu: vos accès à l'UNIL», sous [www.unil.ch/soc](http://www.unil.ch/soc), rubrique «Publications» puis «Etudes à l'UNIL».

Cette rubrique propose une série de liens utiles pour toutes les démarches à entreprendre pour venir se former ou travailler en Suisse.

### *Reconnaissance des diplômes étrangers, demandes d'équivalence*

---

- **Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation - SEFRI**

Einsteinstrasse 2

3003 Berne – Suisse

Tél. 0041 58 462 21 29

Formation professionnelle initiale et supérieure, HES

[www.sbf.admin.ch](http://www.sbf.admin.ch). Choisir la langue, puis cliquer sur la rubrique «Thèmes» puis «Reconnaissance de diplômes étrangers». Le SEFRI évalue l'équivalence des diplômes et certificats étrangers avec des titres suisses dans le domaine de la formation professionnelle initiale et supérieure et des Hautes écoles spécialisées.

- Diplôme universitaire,

[www.swissuniversities.ch](http://www.swissuniversities.ch), onglet «Services», puis Reconnaissance/swiss ENIC.

- Santé publique

[www.redcross.ch](http://www.redcross.ch) onglet «Près de chez vous», puis «Santé/intégration». Système de formation dans la santé publique, reconnaissance des diplômes étrangers et accord sur la libre circulation dans le domaine de la santé.

- Consulter également la rubrique «Liens utiles» sur le site [www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation).

### *Travailler en Suisse*

---

- **Union lémanique de l'artisanat et des métiers – ULAM:** [www.ulam.info](http://www.ulam.info).

Site axé sur l'emploi et les possibilités de venir s'installer professionnellement en Suisse (ou en France).



- **Secrétariat d'Etat aux migrations - SEM**

Quellenweg 9

CH - 3003 Berne-Wabern

Tél. 0041 31 322 42 02

[www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch)

Site qui répond notamment à la question des démarches à entreprendre pour travailler en Suisse.

- [www.travailler-en-suisse.ch](http://www.travailler-en-suisse.ch)

Ce site s'adresse aux résidents de l'Union européenne qui souhaitent travailler en Suisse, que ce soit en tant que résident ou frontalier.

- [www.vd.ch](http://www.vd.ch), onglet «International»

Ce site s'adresse aux nouveaux venus dans le canton de Vaud, qu'ils souhaitent y vivre ou y travailler.

### *Frontaliers*

---

- [www.frontalier.com](http://www.frontalier.com)

- [www.maison-transfrontaliere.com](http://www.maison-transfrontaliere.com)

Sites d'information pour les frontaliers français qui souhaitent, notamment, venir travailler en Suisse.

### *Sites spécifiques au canton de Vaud pour les étudiants et les travailleurs étrangers (demande de permis, autorisation de séjour, etc.):*

---

- [www.vd.ch/population](http://www.vd.ch/population)

- [www.vd.ch/emploi](http://www.vd.ch/emploi)

*Sites concernant la formation, le système de formation et les places d'apprentissage dans le canton de Vaud ou en Suisse*

---

• **[www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)**

• [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch)

• [www.vd.ch/apprentissage](http://www.vd.ch/apprentissage)

• [www.vd.ch/gymnase](http://www.vd.ch/gymnase)

*Bourses d'études pour étrangers*

---

Il est difficile pour un étranger d'obtenir une bourse d'études en Suisse; en effet, l'aide de l'Etat est réservée aux étudiants de nationalité suisse, aux étrangers disposant d'un permis d'établissement et aux étrangers titulaires d'un permis de travail depuis au moins cinq ans.

Il existe par contre des bourses d'études universitaires, réservées aux étudiants des Universités suisses et des Ecoles polytechniques fédérales qui préparent un post-grade (donc déjà en possession d'un diplôme universitaire).

Pour plus d'informations, voir [www.boursesdetudes.ch](http://www.boursesdetudes.ch). Voir aussi le site [www.sbf.admin.ch](http://www.sbf.admin.ch), sélectionner la langue, puis onglet «Thèmes», puis «Bourses». Le site de l'Office cantonal des bourses d'études (OCBE) du canton de Vaud peut également être consulté: [www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe).



# Publications de l'OCOSP

## Adultes

---

- Certification professionnelle pour adultes (CPA)
- Dossier de candidature, entretien d'embauche: les bons plans
- Formation des adultes
- Se former dans le canton de Vaud - Guide à l'intention des frontaliers
- Se mettre à son compte

Tous les titres pour les élèves de la scolarité obligatoire et leurs parents, de la formation postobligatoire et pour les adultes sont disponibles sur :

[www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation), rubrique Publications



Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)  
(2016)